



Académie de Nice

Journal Académique

A&D-Nice

Novembre 2017

Co-rédacteurs : Régis LYONNET / Pascal SELLIER/Pierrette Pellegrini

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito

Page 2 : Mutation inter 2018 : calendrier prévisionnel

EDITO :

En novembre l'actualité syndicale et politique est comme le temps plutôt maussade, la pluie de mesures annoncées ou prises ne prévoit pas d'éclaircie avant la rentrée 2018 en étant optimiste. En effet, dans le cadre du PPCR, le gel du point d'indice pour cette année avec pour objectif une d'économie de 800 Millions € sans garantie pour 2019, fait partie d'une remise en cause de l'accord signé avec l'ancien gouvernement par des centrales syndicales plus préoccupées de la récupération médiatique que de ses effets positifs pour l'ensemble des collègues.

Le Ministre a rappelé le 16 octobre, lors d'un audience intersyndicale, que le protocole n'est pas remis en cause sur le fond, le gouvernement s'engage à en honorer l'intégralité et qu'il avait été signé fin 2015 par l'ancien Gouvernement, il contenait des engagements s'étalant de 2016 à 2020 et pesant pour près de 4 milliards d'euros sur les finances publiques avec un reste à financer à hauteur de 82% au moment de la prise de fonction de la nouvelle majorité. N'exagérons pas tout n'est pas sombre à l'horizon 2018, le Ministre s'est engagé à mettre en place la compensation de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 18 (1,7 %) par la suppression de la contribution

exceptionnelle de solidarité pour les titulaires et la cotisation maladie pour les contractuels) et la mise en place d'une indemnité compensatoire attribuée également aux nouveaux titulaires. Seuls les retraités seront exclus de cette mesure, ils ne craignent pas de taxer les "moins dangereux", cela représente une importante perte de pouvoir d'achat malgré une hausse de 0,8 % des retraites au 01 octobre dernier. Autre point positif, s'il en est un, la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) est maintenue pour 2017.

Vous êtes nombreux à nous questionner sur les promotions à venir, le guide du rendez-vous de carrière est paru et vous pourrez le consulter sur notre site. Pour simplifier, trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6^e échelon, au 8^e échelon pour le gain d'une année pour 30 % des promouvables et au 9^e échelon pour un hypothétique accès à la hors classe.

Pour cette année le Rectorat est dans un "flou" complet quant aux modalités de promotions d'échelons ou encore de la hors classe, ne parlons pas de la classe exceptionnelle. Lors de la réunion du 19 octobre avec l'ensemble des syndicats il nous a informé qu'il était "urgent d'attendre" les circulaires ministérielles ainsi que le nouveau barème pour la hors classe. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la moindre évolution sur ces dossiers.

Syndicalisation : Pour les derniers non à jour n'oubliez pas qu'il faut ré-adhérer avant le 31 décembre 2017 pour une déduction fiscale de 66% sur les impôts 2017, après cette date nous nous verrons obligés de cesser tout envoi d'infos.

MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES 2017- 2018

Calendrier prévisionnel :

DATES	OPERATIONS
Du jeudi 16 novembre 2017 à 12 heures au mardi 05 décembre 2017 à 18 heures	Saisie des vœux sur SIAM via I PROF pour tous les participants volontaires et obligatoires au mouvement inter académique à 12 heures
A compter du Mercredi 06 décembre 2017	Transmission aux établissements du formulaire de confirmation des demandes de mutation inter académique (accusé de réception) pour remise aux candidats
mardi 12 décembre 2017 à 17 h	Date limite de remise des dossiers de handicap (RQTH) et de maladie grave auprès du médecin conseiller technique du recteur
mardi 12 décembre 2017 à 17 h	Retour au rectorat des formulaires de confirmation (accusés de réception) par courrier visés par le chef d'établissement accompagnés des pièces justificatives nécessaires
Du mardi 9 au dimanche 14 janvier 2018	Consultation des vœux et barèmes sur SIAM (via I-Prof) et demandes éventuelles de corrections de barème avant le groupe de travail académique
Mardi 23 janvier 2018	Groupes de travail PLP relatifs aux situations de handicap et médicales graves et Groupes de travail « contrôle des vœux et barèmes »
Du 16 janvier au 24 janvier 2018	Groupes de travail (autres corps) relatifs aux situations de handicap et médicales graves et Groupes de travail « contrôle des vœux et barèmes »
Du 25 janvier au 27 janvier 2018	Affichage sur SIAM (via I-prof) des barèmes retenus à l'issue des groupes de travail Seuls les barèmes rectifiés suite à ces groupes de travail pourront faire l'objet d'éventuelles demandes de correction
Jeudi 16 février 2018 minuit au plus tard	Demandes tardives, modifications de demandes, annulation de demandes dans les cas de forces majeures , devront être déposées.
A partir du 28 février 2018	Résultat des mutations lors de la tenue des formations paritaire mixtes Nationales
	Affichage sur i-prof/SIAM des résultats des mouvements